

SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-quatre mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 16 mars 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 33

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Florence GALERANT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Véronique BOURNÉ, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Michel MARESCOT, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Yves LEMONNIER, Patricia NOGUET, pouvoir à David MULLER, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D033_240323

**SUBVENTIONS 2023
DIVERS BENEFICIAIRES
ATTRIBUTION**

Sur proposition de la Commission des Finances, réunie le 10 mars 2023, le Conseil est invité à attribuer les subventions accordées au titre de l'exercice 2023, qui pourraient être les suivantes :

| <i>Organismes</i> | <i>Montants</i> |
|---|--------------------|
| SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM) | 6 500,00 € |
| COMITE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE (CMPP) | 5 400,00 € |
| TROUVILLE-SUR-MER – HALTE GARDERIE « LA RECRE » | 5 000,00 € |
| ASSOCIATION JEUNES SANS EMPLOI - MISSION LOCALE | 41 000,00 € |
| ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES | 7 400,00 € |
| FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.) | 3 000,00 € |
| TOTAL GENERAL | 68 300,00 € |

Le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65 du Budget Principal du présent exercice.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VOTE les subventions suivantes au titre de l'exercice 2023 :

| <i>Organismes</i> | <i>Montants</i> |
|---|--------------------|
| SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (SNSM) | 6 500,00 € |
| COMITE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE (CMPP) | 5 400,00 € |
| TROUVILLE-SUR-MER – HALTE GARDERIE « LA RECRE » | 5 000,00 € |
| ASSOCIATION JEUNES SANS EMPLOI - MISSION LOCALE | 41 000,00 € |
| ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES | 7 400,00 € |
| FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (F.S.L.) | 3 000,00 € |
| TOTAL GENERAL | 68 300,00 € |

DECIDE de prélever le montant de la dépense, soit 68 300,00 € (soixante-huit mille trois cents euros) sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65 du budget principal du présent exercice

Le Président :

Certifié, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président